

Le vote blanc lors de l'élection présidentielle 2017

Par Frédéric Micheau

La reconnaissance attendue du vote blanc

A typique à maints égards, l'élection présidentielle de 2017 est la première dans laquelle le vote blanc est distingué des suffrages nuls. La loi n° 2014-172 visant à « reconnaître le vote blanc aux élections » a été promulguée par le président de la République le 21 février 2014. Cette comptabilisation distincte prend acte de la différence de nature entre le vote nul (qui techniquement correspond à une enveloppe comprenant plusieurs bulletins de vote, ou un bulletin déchiré ou comportant une inscription) et le vote blanc, bulletin vierge de toute annotation. Jusqu'à la loi de 2014, l'électeur souhaitant voter blanc devait confectionner son propre bulletin vierge, en respectant les dimensions réglementaires. Depuis, il peut également introduire dans l'urne une enveloppe officielle vide.

Cette réforme légale n'est pourtant pas allée jusqu'à reconnaître le vote blanc comme un suffrage exprimé, comme c'est le cas en Espagne par exemple. Par conséquent, le vote blanc demeure sans effet sur les résultats du scrutin. La plupart des candidats à la présidentielle de 2017 se sont prononcés en faveur de la reconnaissance du vote blanc, à l'exception d'Emmanuel Macron, François Fillon, Marine Le Pen et Philippe Poutou. Ils ont ainsi partagé la position d'**une large majorité de Français qui se déclarent favorables à ce que le vote blanc soit comptabilisé en tant que suffrage exprimé** (83%, et même 53% qui y sont « très favorables »¹). Les partisans de cette réforme consensuelle appartiennent à toutes les catégories de la population.

Attendue par les Français, **la reconnaissance du vote blanc aurait sans doute un effet sur le comportement des citoyens**. 32% des Français s'étant déplacés aux urnes le 7 mai déclarent qu'ils auraient voté blanc, s'il avait été reconnu. Les électeurs d'Emmanuel Macron, dont 49% ont voté pour lui « pour que l'autre candidate soit battue », auraient davantage choisi cette solution que ceux de Marine Le Pen, qui majoritairement ont exprimé un vote d'adhésion (70% ont voté « pour qu'elle soit

¹ Toutes les données évoquées dans ce document sont issues du sondage jour du vote d'OpinionWay réalisé auprès d'un échantillon de 10426 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et inscrites sur les listes électorales. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview). Les interviews ont été réalisées le 7 mai 2017. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

élue »). Au total, 34% des électeurs d’Emmanuel Macron et 28% de ceux de Marine Le Pen auraient voté blanc, si ce vote avait été comptabilisé comme un suffrage exprimé.

En se fondant sur ces déclarations, il est possible de calculer ce qu’auraient été les résultats du scrutin si le vote blanc avait été pleinement reconnu. Dans cette hypothèse, plus de 10 millions d’électeurs auraient voté blanc (32% des suffrages exprimés), soit un score supérieur à celui qu’aurait obtenu Marine Le Pen (24,4%). Le vote blanc aurait ainsi constitué la deuxième option électorale des Français, sans toutefois remettre en cause l’élection d’Emmanuel Macron (43.6%).

Liste des candidats	Résultats officiels		Résultats hypothétiques	
	Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	20 753 802	66,1%	13 697 510	43,6%
Mme Marine LE PEN	10 644 124	33,9%	7 663 769	24,4%
Vote blanc			10 036 647	32,0%
TOTAL	31 397 926	100%	31 397 926	100%

La comptabilisation du vote blanc comme suffrage exprimé produirait également un effet sur l’abstention. Lors du second tour de l’élection présidentielle, **78% des abstentionnistes déclarent qu’ils auraient voté blanc, si cette option avait été officiellement reconnue**. Evidemment, cette réponse constitue une déclaration d’intention d’autant plus facile à effectuer dans le cadre d’un sondage d’opinion qu’elle permet aux abstentionnistes de se décharger d’une forme de culpabilité liée à leur comportement incivique. Pourtant, il est raisonnable de penser que ce biais ne concerne pas la totalité des personnes interrogées s’étant abstenues. Ainsi, parmi les 78% d’abstentionnistes qui auraient voté blanc, 60% déclarent qu’ils l’auraient « *certainement* » fait. L’intensité de cette intention rend plausible l’hypothèse d’une conversion d’une partie significative des abstentionnistes en électeurs grâce à la reconnaissance du vote blanc.

A cet égard, **les Français établissent clairement une distinction entre le vote blanc et l’abstention** : trois quarts d’entre eux considèrent qu’il s’agit de deux comportements différents (74%). Cependant que la valeur du vote blanc est jugée inférieure à celle d’un vote pour un candidat, fut-il par défaut. Une courte majorité de personnes interrogées (53%) estime ainsi qu’il « *est préférable de voter pour le candidat qui vous déplaît le moins plutôt que de voter blanc* ». Néanmoins, le vote blanc n’est pas autant rejetée que l’abstention, qui demeure perçue comme une marque d’incivisme : 69% des Français jugent préférable de voter pour le candidat qui déplaît le moins plutôt que de s’abstenir.

Modalité de participation au rituel électoral, **le vote blanc demeure perçu comme une démonstration d’un attachement aux formes d’expression démocratique**. 54% des Français estiment ainsi que « *les personnes qui préfèrent voter blanc à l’occasion du second tour de l’élection présidentielle font preuve d’une attitude responsable* » et 67% font preuve de compréhension à leur égard.

Cette mansuétude de l’opinion publique doit être mise en regard avec l’accroissement soudain et spectaculaire du nombre d’électeurs ayant choisi de voter blanc le 7 mai.

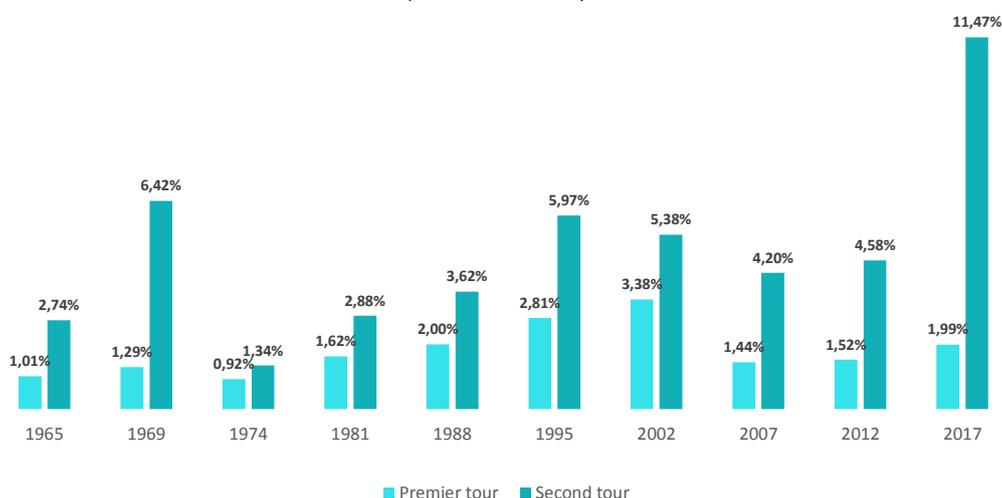
La progression tendancielle du vote blanc : une réticence croissante à l'égard du principe du second tour

Le scrutin présidentiel de 2017 se caractérise par un record historique du vote blanc au second tour : il a été choisi par 3 019 724 d'électeurs, soit 6,35% des 47 568 588 de Français inscrits sur les listes électorales et 8,51% des votants. A ce groupe considérable, il est légitime d'ajouter les 1 049 532 d'électeurs qui ont déposé un bulletin nul dans l'urne. Au total, **4 069 256 de personnes (soit 11,47% des votants) se sont volontairement tenues à l'écart du choix de société majeur que constitue l'élection du président de la République.**



L'évolution du vote blanc et nul lors des élections présidentielles

(en % des votants)



Ce record ne concerne que le second tour. Au premier tour, le taux de bulletins blancs et nuls (1,99% des votants) est inférieur à celui relevé en 1988, 1995 et 2002. On observe ainsi à nouveau en 2017 un découplage logique entre les deux tours :

- Au premier tour, l'offre électorale étant plus abondante, le vote blanc et nul est résiduel. La moyenne historique est faible : elle s'établit à 1,80% des votants. A cet égard, relevons le score plafond de 2002 (3,38%), signe de l'insatisfaction des électeurs alors même que l'offre électorale était pléthorique (16 candidats).
- Au second tour, en revanche, l'alternative proposée provoque mécaniquement une nette augmentation des votes blancs et nuls (4,86% en moyenne depuis 1965). A l'exception de l'élection présidentielle de 1969, qui par la nature même du second tour opposant la droite et le centre avait conduit de nombreux électeurs de gauche à voter blanc ou nul, il faut observer une tendance historique à la progression du vote blanc et nul de second tour : la moyenne augmente de 3,40% pour les élections de 1965 à 1988 incluses à 6,32% en ce qui concerne les cinq dernières présidentielles, soit presque un doublement.

Cette évolution atteste d'une **difficulté croissante de l'électorat à s'approprier la logique institutionnelle du scrutin présidentiel à deux tours** : tout se passe comme si un nombre de plus en plus important d'électeurs voulaient effectuer un vrai choix lors des deux tours, et pas uniquement au premier, ou refusaient d'éliminer l'un des deux candidats restants au second tour. Le vote par défaut pour le candidat qui est considéré comme le moins mauvais paraît de moins en moins acceptable.

De ce point de vue, **le niveau historique des votes blancs et nuls en 2017 doit évidemment être interprété comme une faiblesse du front républicain**, qui certes parvient à remplir sa fonction, c'est-à-dire faire élire le candidat qui n'appartient pas aux extrêmes, mais avec beaucoup moins de facilité qu'auparavant. A cet égard, la comparaison avec l'élection présidentielle de 2002, caractérisée elle aussi par la présence du Front national au second tour, est édifiante : au second tour, les blancs et nuls représentaient 5,38% des votants, un niveau assez élevé mais deux fois inférieur à celui observé 15 ans plus tard.

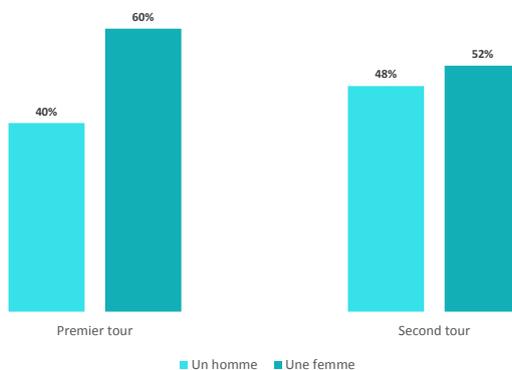
Le constat de cette évolution ne se suffit pas à lui-même : comment comprendre cet envol du vote blanc ? Quelles raisons ont présidé au choix des électeurs ayant adopté ce comportement électoral spécifique ?

Le profil et les motivations des électeurs ayant voté blanc

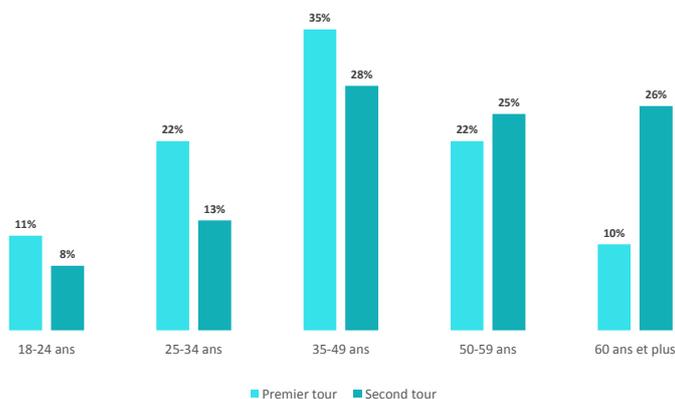
Des éléments de réponse à ces questions figurent dans les résultats du sondage jour du vote réalisé par OpinionWay le dimanche 7 mai 2017, dont la spécificité est de comprendre plus de 7700 interviews. **Cette taille d'échantillon sans équivalent dans ce type d'enquête électorale permet de bénéficier d'un sous-échantillon volumineux d'électeurs ayant voté blanc au second tour de l'élection présidentielle** : précisément, 1423 personnes ont déclaré avoir adopté ce comportement. Nous disposons ainsi de données très fiables statistiquement pour explorer le profil sociodémographique et le positionnement politique de ces électeurs d'une part, et comprendre leurs motivations d'autre part.

Au plan démographique, 60% des électeurs ayant voté blanc au premier tour étaient des femmes. Ce déséquilibre a été corrigé au second tour : la composition de l'électorat blanc a été conforme à celui de la société française (48% d'hommes, 52% de femmes). En termes d'âge, un tiers des électeurs ayant voté blanc au premier tour avaient moins de 35 ans (33%). Au second tour, la moyenne d'âge de l'électorat blanc a fortement augmenté, puisqu'un quart de ces électeurs étaient âgés de 60 ans ou plus. Enfin, le vote blanc a concerné 59% des catégories populaires au premier tour et 55% au second tour.

La répartition des électeurs ayant voté blanc selon le sexe

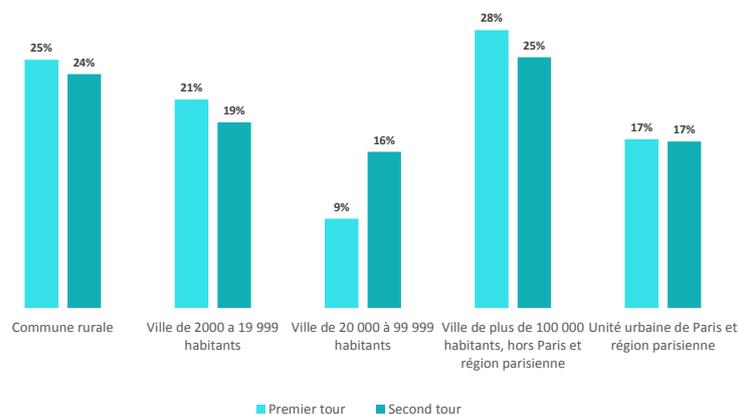


La répartition des électeurs ayant voté blanc selon l'âge



Géographiquement, la répartition par catégorie d'agglomération correspond à la structure de la population française. Il faut simplement noter un vote blanc plus faible dans les agglomérations de 20 000 à 99 999 habitants au premier tour (9%), lui aussi corrigé au second tour (16%).

La répartition des électeurs ayant voté blanc selon la catégorie d'agglomération



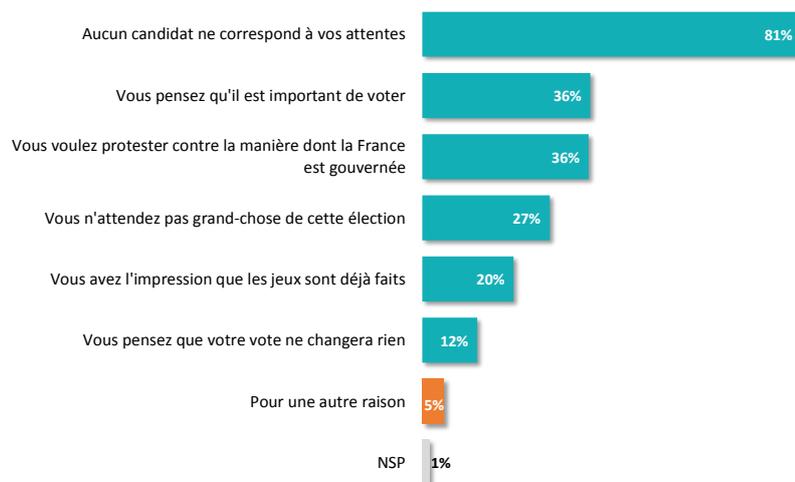
L'examen des motivations des électeurs ayant voté blanc éclaire leur comportement. **La première et seule raison majoritaire avancée renvoie à l'insatisfaction vis-à-vis de l'offre électorale** : aucun candidat ne correspondait aux attentes de ces électeurs (81%). La deuxième raison citée tient à la reconnaissance de l'importance de voter (36%). L'utilisation protestataire du vote blanc, c'est-à-dire afin de dénoncer la façon dont la France est dirigée, se classe au même niveau (36%). 27% de ces électeurs ont fait part d'une forme de désenchantement à l'égard de l'élection en déclarant qu'ils « attendaient peu du second tour ». Autre série de raisons qui a conduit une partie importante des électeurs à s'autoriser à voter blanc : le sentiment que la victoire d'Emmanuel Macron était acquise. 20% des électeurs ayant voté blanc estimaient que « les jeux étaient faits » et 12% jugeaient que « leur vote ne changerait rien à la physionomie du scrutin ». Ces motivations plus conjoncturelles étaient sans doute liées à l'avance importante dont bénéficiait le candidat d'En Marche dans les intentions de vote réalisées dans l'entre-deux tours, qui laissait peu d'incertitude sur son élection et limitait les risques liés à la non-participation au front républicain.



Les motivations du vote blanc

Q. Pourquoi avez-vous voté blanc aujourd'hui ?

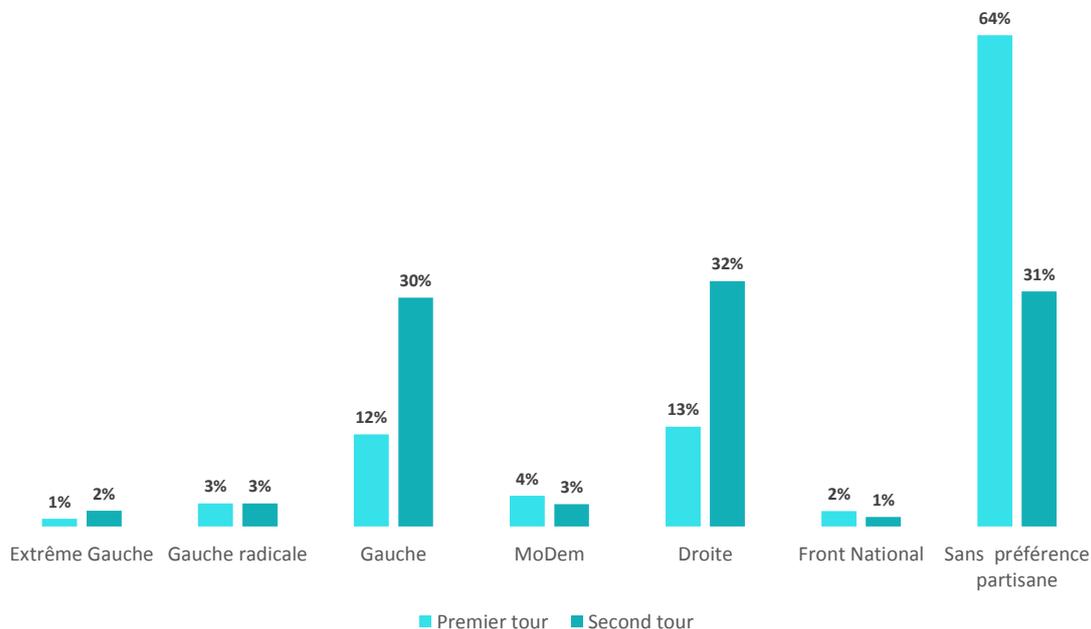
Question posée uniquement aux électeurs qui ont voté blanc.



L'analyse du positionnement politique des électeurs ayant voté blanc au second tour corrobore l'idée d'une frustration à l'égard des deux qualifiés du second tour. Ainsi, la part d'électeurs de gauche parmi les électeurs ayant voté blancs et nuls triple entre le premier et le second tour (de 12% à 30%). Le mouvement est d'une ampleur similaire parmi les électeurs de droite (de 13% à 32%). Ces deux phénomènes ont pour effet mécanique de diviser par deux la part des électeurs sans préférence partisane, qui constituaient les gros bataillons des électeurs ayant voté blanc au premier tour.



La proximité partisane des électeurs ayant voté blanc



Il est possible d'identifier encore plus précisément ces électeurs : **35% des électeurs ayant voté blanc ont choisi Jean-Luc Mélenchon au premier tour et 29% avaient soutenu François Fillon.** En d'autres termes, les deux tiers avaient voté au premier tour pour les candidats classés en troisième et quatrième positions. Ajoutons que dans les deux cas la qualification est manquée de quelques centaines de milliers de voix (467 437 pour le candidat Les Républicains et 619 699 pour le candidat de la France Insoumise), ce qui a pu accroître la déception, et même nourrir l'amertume. Orphelins de leur candidat de cœur, ces électeurs n'ont pas été en mesure de se résigner à voter pour l'une des deux personnalités en lice au second tour et n'ont pas pu envisager d'autres choix que de voter blanc.

Frédéric Micheau

Directeur des études d'opinion

Directeur du département Opinion et Politique

fmicheau@opinion-way.com

<https://twitter.com/FMicheau>